

**Séance publique du 12 février 2007**

**Délibération n° 2007-3965**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Définition des programmes d'action à mener en 2007 dans le domaine des galeries drainantes, ruisseaux, réseaux d'eaux pluviales et bassins dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée n° 1034 - réseau d'hydrants pour la défense contre l'incendie dans le cadre de l'autorisation de programme globalisée n° 1029**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet, dans le cadre du processus décisionnel communautaire, de proposer :

- l'individualisation, pour 2007, de l'autorisation de programme globale-écologie urbaine-autorisation de programme (AP) 08 en dépenses après avoir arrêté le programme des actions et travaux à mener dans le cadre de l'opération globalisée n° 1034-galeries drainantes, ruisseaux, réseaux d'eaux pluviales et bassins :

. AP 08 en dépenses	2 900 000 € TTC
. AP 080 en recettes	300 000 €
. charge nette	2 600 000 €

. 1 800 000 € TTC seraient consacrés aux travaux de reconnaissance et de consolidation des galeries souterraines sur le territoire communautaire selon le détail suivant :

<b>Commune</b>	<b>Adresse</b>
Lyon 1er	rue Diderot
Lyon 1er	rue Vaucanson église Saint Bernard
Lyon 1er	rue du Bon Pasteur
Lyon 9°	la Duchère - chemin de la Piémonte - galerie des Contrebandiers
Lyon 5°	rue Sidoine Apollinaire (tunnel sous Fourvière)
Lyon 5°	montée Saint Barthélemy (grande galerie)
diverses interventions ponctuelles	
levés topographiques et récolements	

. 1 100 000 € TTC seraient consacrés aux travaux réalisés au titre des eaux pluviales sur les opérations suivantes :

Commune	Adresse	Objet
Dardilly	chemin du Moulin Carron	création d'un réseau d'eaux pluviales de 650 mètres de diamètre 400 et 500 mm
Saint Germain au Mont d'Or	chemin de la Mendillonne	création d'un réseau d'eaux pluviales de 130 mètres de diamètre 400 mm
Saint Romain au Mont d'Or	chemin Mont Thou	création d'un réseau d'eaux pluviales de 200 mètres de diamètre 600 mm
Charly	rue du Clos Chaland	création d'un réseau d'eaux pluviales de 90 mètres de diamètre 300 mm et d'un bassin de rétention
Oullins	rue Diderot	construction d'un réseau de 180 mètres de diamètre 300 mm et de 6 bouches d'égout
Vénissieux	chemin de la Perrière	construction d'un réseau d'eaux pluviales de 280 mètres de diamètre 300 mm
diverses études préalables aux travaux		

En recettes, cette individualisation doit permettre l'encaissement des aides octroyées par l'Agence de l'eau au titre des études et travaux, dans le cadre du contrat d'agglomération, signé avec l'Agence pour la période 2003-2006, d'un montant de 300 000 € ;

- l'individualisation, pour 2007, de l'autorisation de programme globale-écologie urbaine-autorisation de programme (AP) 08 dépenses après avoir arrêté le programme des actions à mener dans le cadre de l'opération n° 1029-réseau hydraulique pour la défense contre l'incendie selon le détail suivant :

. AP 08 en dépenses : 1 850 000 € TTC,

. l'acquisition, mise en oeuvre et renouvellement de poteaux d'incendie sur l'ensemble du territoire communautaire pour la somme de 1 350 000 € TTC. Le parc d'hydrants de la Communauté urbaine est de 12 000 appareils répartis sur l'ensemble du territoire,

. la création, l'extension, l'amélioration et le renforcement des branchements et canalisations du réseau de défense contre l'incendie pour un montant de 500 000 € TTC.

*Circuit décisionnel* : ce dossier a reçu un avis favorable du pôle environnement le 12 décembre 2006 et du Bureau le 22 janvier 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les propositions de programmes d'études et de travaux sur les autorisations de programme globalisées n° 1034 au titre des galeries drainantes et des réseaux d'eaux pluviales et n° 1029 au titre du réseau hydraulique pour la défense contre l'incendie pour 2007.

**2° - Décide** de l'individualisation de l'autorisation de programme 08-écologie urbaine en dépenses et 080 en recettes sur les autorisations de programme globalisées selon le détail suivant :

- autorisation de programme globale n° 1034-galeries drainantes et réseaux d'eaux pluviales :

. en dépenses	2 900 000 € TTC
. en recettes	300 000 €
. charge nette	2 600 000 €

- autorisation de programme globale n° 1029-réseau hydraulique pour la défense contre l'incendie :

. en dépenses	1 850 000 € TTC.
---------------	------------------

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,